



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20181105_02

Séance du 5 novembre 2018

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation :

29 octobre 2018

**Date d'affichage
du compte rendu :**

12 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY (départ à 22h10), Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD, Claudine QUATREPOINT (procuration à Florent SERRETTE)

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNERY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Indemnités de frais de secrétariat des associations foncières

Le conseil municipal approuve la modification des indemnités de frais de secrétariat demandées par la Commune à chacune des associations foncières, en raison de la hausse du travail nécessaire compte tenu notamment des procédures comptable. Le nouveau montant à compter de l'année 2019 est de 250 € par an et par AF (200 € de frais de personnel et 50 € de frais informatique).

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE